



**PRÉFET
DU LOT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

INONDATIONS

Cahors, le 25 janvier 2021

19 communes reconnues en état de catastrophe naturelle

Les inondations et coulées de boue du début du mois de février ont causés des dégâts importants dans plusieurs communes du Lot.

Afin de permettre une indemnisation plus simple des victimes des dommages engendrés, **l'arrêté du ministre de l'Intérieur et du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, du 19 février 2021, reconnaît l'état de catastrophe naturelle à 19 communes du Lot**, qu'elles se situent sur les rives du Lot, ou en bordure de la Dordogne et de la Cère : Arcambal, Biars-sur-Cère, Bouziès, Cahors, Castelfranc, Douelle, Lacave, Luzech, Montbrun, Pinsac, Pradines, Puy-l'Évêque, Saint-Cirq-Lapopie, Saint-Géry-Vers, Saint-Vincent-Rive-d'Olt, Sotural, Souillac, Tour-de-Faure et Vayrac.

Le préfet du Lot réitère son soutien, ainsi que celui de ses équipes, pour accompagner au mieux les maires et les habitants des communes sinistrées.

Pôle de la communication
interministérielle de l'État

05 65 23 10 60 / 06 07 80 97 16
pref-communication@lot.gouv.fr

Place Chapou
46009 Cahors Cedex